

Bois d'oeuvre—Droit à l'exportation

L'article 6 du Mémorandum d'entente porte ceci:

Le Gouvernement du Canada ne prendra aucune mesure, et prendra toutes les mesures raisonnables pour s'assurer qu'aucun autre organisme gouvernemental ne prendra directement ou indirectement, quelque mesure ayant pour effet d'annuler ou de réduire le droit à l'exportation ou les mesures de remplacement...

En outre, au début de janvier, le président Ronald Reagan s'est engagé par écrit en ces termes: «Si le Canada ne respecte pas les conditions de l'entente, je prendrai des mesures». La question qui se pose est de savoir quelles mesures il prendra. Il indiquait que ces mesures pourraient inclure des mesures tarifaires.

De la même manière, le 30 décembre 1986, le principal négociateur des États-Unis, M. Clayton Yeutter, et le secrétaire au Commerce, M. Malcolm Baldrige, ont adressé une lettre à la Coalition pour des exportations de bois équitables, identifiant sept formes différentes d'aide canadienne au secteur industriel que le gouvernement américain n'accepterait pas. Il y avait le rabais, la remise ou le report du droit à l'exportation, l'octroi de subventions ou de prêts à faible taux d'intérêt, l'exemption à l'égard d'autres droits fédéraux ou provinciaux, la prise en charge d'obligations normalement assumées par le secteur industriel, la réduction de droits de coupe ou autres, des modifications à la façon de mesurer le volume du bois, et l'adjudication sans concours de contrats à l'égard de la sylviculture, de la construction de routes, d'activités récréatives et de diverses activités forestières.

Autrement dit, et je cite ici MM. Clayton Yeutter et Malcolm Baldrige, l'article 6, selon l'interprétation américaine, empêche grandement s'il n'interdit pas carrément au Canada et à ses provinces d'aider le secteur forestier et les localités intéressées. C'est à cela que nous songeons lorsque nous disons que notre souveraineté est ici en jeu et que notre souveraineté est compromise par l'accord. Voilà pourquoi nous nous opposons au projet de loi. Voilà pourquoi nous nous opposons à ce que le gouvernement présente un projet de loi qui nous empêche de poursuivre le débat ou de proposer d'autres modifications. Il nous faudra nous prononcer à l'issue du débat, lorsque les quarante députés de notre parti et les trente députés néo-démocrates auront tous participé au débat.

Les députés ministériels ne nous ont pas dit ce qu'ils en pensaient. Les députés conservateurs du Québec et d'ailleurs se sont montrés très silencieux et très soumis dans ce débat. Ils me font penser à de petits phoques savants lorsqu'ils disent «oui, oui, oui» et «non, non, non».

M. Mantha: Allons donc!

M. Gauthier: J'ai entendu le député de North Bay. Par l'entremise de M. Peterson, le gouvernement ontarien s'est opposé à cette mesure. Comme il vient de North Bay, le député ne devrait pas voter en faveur. Je sais pertinemment que sa région a de grands intérêts dans l'industrie du bois d'oeuvre. On y trouve des scieries et des entreprises forestières. Les industriels ont besoin de routes pour mettre cette ressource en valeur. Si je ne m'abuse, alors que le député pourrait se prononcer contre cette mesure, comme je l'y invite, il va préférer faire le chien savant et répondre oui au premier ministre. Ai-je tort? Je le prie de me répondre, puisqu'il a voulu intervenir. Dois-je lui céder la parole?

M. Mantha: Pourquoi n'avez-vous pas réglé la question en 1983?

M. Gauthier: Nous l'avons réglée, justement. Nous avons obtenu une décision favorable.

M. Mantha: A court terme.

M. Gauthier: Madame la Présidente, le député est en train d'engager le débat. Je l'invite à prendre lui-même la parole. De toute façon, le temps dont je disposais tire à sa fin. J'espère que vous donnerez la parole au député de North Bay, pour qu'il se lève et nous dise le fond de sa pensée.

M. Rod Murphy (Churchill): Madame la Présidente, vous avez sans doute remarqué que j'ai pris mon temps à me lever. J'espérais que le député de North Bay se déciderait à prendre la parole, comme on l'y invitait, ou qu'un ministériel du Québec, du Manitoba, de la Saskatchewan ou d'une autre province à laquelle nuira le projet de loi voudrait bien intervenir.

M. Mantha: Occupez-vous de vos affaires.

M. Murphy: L'heure est grave pour nous tous à la Chambre lorsqu'un ministériel refuse de soutenir une mesure gouvernementale. Nous pouvons nous étendre sur les lacunes du projet de loi, qui sont nombreuses.

M. Blenkarn: Posez votre question.

M. Murphy: Les ministériels ne réagissent pas, si ce n'est un député de l'arrière-ban qui nous interpelle sans oser prendre la parole. Le Parlement a une autre raison d'être que celle-là. Nous relevons de multiples erreurs dans le mémorandum d'entente et dans le projet de loi à l'étude. Nous sommes aussi en mesure d'en prévoir les conséquences néfastes dans de vastes régions du pays. Malgré cela, le gouvernement ne demande à aucun de ses députés de nous en expliquer les aspects positifs. Or, s'il n'intervient pas pour nous dire que nous faisons fausse route, nous avons sans doute raison d'en conclure qu'il défend une mauvaise cause.

Les délibérations des Communes sont télévisées. Les journalistes commenteront une partie de ce débat. Les téléspectateurs ne pourront pas faire autrement que de se demander pourquoi le gouvernement ne défend pas sa cause. Ces reportages télévisés seront diffusés partout au pays dans les régions où les gens sont directement touchés par cette mesure. Ils se diront que les députés d'Ottawa-Centre (M. Cassidy), d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier) et peut-être aussi de Churchill (M. Murphy) ont visé juste puisque le gouvernement ne leur a pas répondu. Ces députés auront raison de s'inquiéter puisque les emplois et le gagne-pain de leurs électeurs sont en jeu. C'est un problème grave.

Ce n'est pas le premier gouvernement qui agit de la sorte puisque son prédécesseur a déjà fait de même. Lorsqu'il voulait faire adopter une mesure, il n'intervenait pas à la Chambre pour nous l'expliquer. Il espérait que l'opposition, surtout que maintenant elle compte peu de députés, ne pourrait pas poursuivre le débat, une fois les interventions individuelles de 10 minutes terminées, et que toute la question échapperait à la vigilance du public puisqu'elle serait renvoyée au comité. Il n'y a pas que l'opposition qui s'inquiète maintenant de cet état de choses, mais bon nombre de nos concitoyens.